

# RÈGLEMENT LA TRAIL'ÇOTAINÉ

(TRAIL DU 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE)

## **Article 1 - Organisateur**

La Traçotaine  
3, rue du Temple 60170 Tracy-le-Val  
Mail : [latracotaine@yahoo.com](mailto:latracotaine@yahoo.com)

Vous pouvez contacter l'organisateur à tout moment par mail à l'adresse de l'association ou par téléphone au 07.49.42.52.24

## **Article 2 – Date, horaires et parcours**

Les différentes courses et la marche auront lieu le mardi 1<sup>er</sup> Novembre 2023 à Tracy-le-Val (Oise).

Les courses sont les suivantes :

- La 10/11 : course à pied de 950m pour les 2013/2014  
Départ : 9h15
- La 12/13 : course à pied de 1.95km pour les 2011/2012  
Départ : 9h30
- La 14/15 : course nature de 4.6km (D+ 62m) pour les 2009/2010  
Départ : 9h45
- La 6km : course nature de 6.3km (D+ 94m) pour les 2008 et plus  
Départ : 10h45
- La Trail'çotaine : trail de 10.5km (D+ 150m) pour les 2008 et plus  
Départ : 10h30

Le départ de la marche sera donné à 9h.

Toutes les courses et la marche partiront de la place de la Mairie de Tracy le Val.

## **Article 3 – Conditions d'inscription**

### **3-1 Catégories d'âge**

La 10/11 est ouverte à la catégorie Poussin (2013/2014)

La 12/13 est ouverte à la catégorie Benjamin (2011/2012)

La 14/15 est ouverte à la catégorie Minime (2009/2010)

La 6Km est ouverte à partir de la catégorie Cadet (2008 et plus)

La Trail'çotaine est ouverte à partir de la catégorie Cadet (2008 et plus)

La marche est ouverte à toutes les catégories d'âges, sous la responsabilité du/des parents et/ou accompagnateurs pour les mineurs.

### 3-2 Mineurs

Une autorisation parentale sera à fournir en pièce jointe de l'inscription sur le site Adeorun pour toutes les courses, ainsi que pour la marche.

Les mineurs sont sous la totale responsabilité des parents et/ou accompagnateurs.

### 3-3 Certificat médical et licences sportives

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- Soit d'une **licence sportive FFA, FFTRI, FFCO, FFPM ou UFOLEP Athlé** en cours de validité à la date de la manifestation.
- Soit d'un **certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition**, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

**ATTENTION : les documents nécessaires à l'inscription doivent être obligatoirement adressés via la plateforme d'inscription, par courriel ou par courrier au plus tard le 31 octobre 2023.**

**A défaut de réception de ces documents dans les délais, l'inscription ne sera pas validée. Aucun remboursement ne sera effectué pour non présentation desdits documents.**

**Aucune inscription ne se fera le jour de l'épreuve.**

## **Article 4 – Inscriptions et retrait des dossards**

Les inscriptions se feront uniquement en ligne via le site Adeorun.

Aucune inscription ne sera enregistrée sur place.

Le retrait des dossards se fera sur place le jour de l'épreuve, place de la mairie à Tracy le Val à partir de 8h30. Le dossard doit être obligatoirement porté sur le devant et visible pendant toute la durée de la course.

### 4 – 1 Tarifs

- La 10/11 : 1 euro + frais d'inscription en ligne
- La 12/13 : 2 euros + frais d'inscription en ligne
- La 14/15 : 5 euros + frais d'inscription en ligne
- La 6km : 6 euros+ frais d'inscription en ligne
- La Trail'çotaine : 10 euros + frais d'inscription en ligne
- La Marche : 5 euros + frais d'inscription en ligne

### 4-2 Revente ou cession de dossard

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute

personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Cependant, l'organisation accepte des changements de coureurs. Il vous est donc possible de céder votre dossard à un remplaçant à **condition de contacter l'organisateur** pour lui communiquer le nom, prénom, date de naissance, certificat médical ou licence du remplaçant.

#### **4-3 Remboursement, annulation**

L'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler la manifestation, soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure (intempéries, crise sanitaire...).

En cas d'annulation, les participants seront remboursés de leurs frais d'engagement, déduction faite des frais d'inscription .

Tout engagement est ferme et définitif. Seul la présentation d'un certificat médical stipulant la non possibilité de pratiquer la course à pied ou la marche le jour de l'épreuve ouvrira droit à un remboursement.

### **Article 5 – Assurance**

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance Responsabilité civile souscrite auprès de la Macif Val de Seine - Picardie pour la durée de l'épreuve. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants, notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommage ou de séquelles ultérieurs à la course.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

### **Article 6 – Sécurité**

Un dispositif de secours encadrera la manifestation sportive. Il sera assurée par les Sauveteurs de l'Oise de la section d'Attichy.

La sécurité des parcours sera assurée par des signaleurs sur les voies routières et forestières.

Il appartient à chaque coureur de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours. Un coureur qui abandonne doit prévenir les organisateurs et restituer son dossard à l'arrivée.

Il est interdit de se faire suivre par un VTT ou par un coureur à pied non inscrit à la course.

Vu le partage des parcours entre coureurs et marcheurs, la présence des animaux est interdites, même tenue en laisse.

## **Article 7 – Chronométrage**

Le chronométrage sera assuré par l'organisateur, sans puces électroniques.

## **Article 8 – Classement et récompenses**

Un classement sera effectué et un souvenir sera distribué aux 3 premières et 3 premiers de chaque course.

Une récompense sera décernée à la première et au premier Traçotain de l'épreuve phare, la Trail'çotaine.

## **Article 9 – Charte du coureur**

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent (jusqu'à l'arrivée des secours). Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors course du concurrent fautif.

Les participants s'engagent à se respecter entre eux, à respecter les organisateurs, les bénévoles, les secours, chaque lieu et chemin emprunté.

Respectons la faune et la flore, le milieu dans lequel nous évoluons est fragile, soyons responsables.

## **Article 10 – Droit à l'image**

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires.

## **Article 11 – Mesures sanitaires liées à l'épidémie de COVID-19**

Si besoin, l'organisation prendra les dispositions nécessaires à la bonne application des règles sanitaires en vigueur le jour de l'épreuve.

## **Article 12 – Acceptation du règlement**

Les participants, toutes épreuves confondues, déclarent connaître et accepter le présent règlement, consultable sur ADEORUN.com

Tout manquement au contenu d'un des articles du présent règlement pourra faire l'objet d'une exclusion du concurrent par les organisateurs.